

PROJET DE LOI

N° 122

adopté

le 26 mai 1977

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Accord de coopération en matière de justice entre la République française et la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signé à Cotonou le 27 février 1975.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2497, 2599 et in-8° 573.**

**Sénat : 100 et 315 (1976-1977).**

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de la coopération en matière de justice entre la République française et la République populaire du Bénin (alors République du Dahomey), signé à Cotonou le 27 février 1975, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 mai 1977.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 100 (1976-1977), Sénat.